

EN EXÉCUTANT UN BON DE COMMANDE (UNE « COMMANDE ») QUI FAIT RÉFÉRENCE AUX PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE CHARLES RIVER (LES « CONDITIONS GÉNÉRALES »), EN UTILISANT DES PRODUITS ET SERVICES OU EN Y ACCÉDANT (CHACUN TEL QUE DÉFINI CI-DESSOUS) (« ACCEPTATION »), VOUS RECONNAISSEZ AVOIR LU ET ÊTRE LIÉ(E) PAR CES CONDITIONS GÉNÉRALES. SI VOUS ACCEPTEZ CES CONDITIONS GÉNÉRALES AU NOM D'UNE SOCIÉTÉ OU D'UNE AUTRE ENTITÉ JURIDIQUE, VOUS DÉCLAREZ ET GARANTISSEZ QUE VOUS AVEZ LE POUVOIR DE LIER LADITE ENTITÉ AUXDITES CONDITIONS GÉNÉRALES, AUQUEL CAS LE TERME « CLIENT » DÉSIGNERA CETTE ENTITÉ. SI VOUS N'AVEZ PAS CETTE AUTORISATION OU SI VOUS N'ÊTES PAS D'ACCORD AVEC CES CONDITIONS GÉNÉRALES, VOUS NE POUVEZ PAS LES ACCEPTER NI UTILISER NOS PRODUITS OU SERVICES.

Les présentes Conditions générales, par et entre le Client et l'entité identifiée dans une Commande comme « Société » (la « Société »), sont en vigueur à la Date d'acceptation et régissent l'utilisation par le Client des éléments suivants :

toutes les trousseaux ainsi que tous les réactifs, accessoires et instruments de détection rapide de microbes et d'endotoxines, (collectivement, les « Produits »);

tous les tests microbiens, bactériens et d'endotoxines, ainsi que les services d'entretien fournis par la Société au Client (collectivement, les « Services »).

A. AUTRES CONDITIONS GÉNÉRALES. Si le Client a conclu un contrat avec la Société comportant des Conditions générales applicables à cette vente (« Conditions générales spécifiques ») et qu'il existe un conflit entre les Conditions générales spécifiques et ces Conditions générales, les Conditions générales spécifiques prévaudront. En cas de conflit entre la Commande et les présentes Conditions générales, les présentes Conditions générales prévaudront. La Société refuse expressément toutes les conditions générales différentes ou supplémentaires proposées par le Client, excepté si ces conditions générales font l'objet d'un accord mutuel consigné par écrit.

B. PRIX ET PAIEMENT. Sauf accord contraire entre les parties exprimé par écrit, les prix correspondront aux tarifs de la Société au jour de la livraison. Les prix des Produits et Services ne comprennent pas les taxes applicables, les coûts et les frais de conditionnement, l'assurance, ainsi que le transport des Produits, qui seront payables par le Client. Les ventes, l'utilisation, le chiffre d'affaires, l'accise, la TVA ou autres taxes, les frais de douane, les coûts ou les charges applicables à la vente, la propriété, l'importation, l'exportation ou l'utilisation existants ou futurs des Produits et/ou des Services, relèvent de la seule responsabilité du Client et seront intégralement à sa charge. Les délais de paiement seront de trente (30) jours à compter de la date de facturation. Le Client ne pourra pas différer le paiement, faire valoir un droit de rétention ou avoir recours à une demande reconventionnelle à l'encontre des réclamations de paiement de la Société, sauf si les demandes reconventionnelles du Client ont été finalement jugées par un tribunal compétent ou acceptées par écrit par la Société.

C. COMMANDE ET LIVRAISON. La Société se doit d'exécuter les commandes seulement après l'envoi d'une confirmation écrite de la Société ou la consignation des Produits et/ou des Services. La Société est libre de refuser une commande partiellement ou dans son intégralité à sa seule discrétion. Toutes les livraisons sont considérées « franco départ » (Incoterms 2010) des locaux de la Société, sauf accord contraire avec le Client exprimé par écrit. La prestation et la livraison s'effectuent dans les locaux de la Société. La Société notifiera le Client avant la date prévue d'envoi des Produits et/ou de prestation des Services. Le cas échéant, la Société fournira le numéro de série de chaque Produit et Service avant la date de livraison.

Toute date de livraison annoncée n'est qu'une estimation. La Société ne saurait être tenue responsable de tout problème de livraison d'un Produit ou Service occasionné par des circonstances imprévisibles ou des consignes de livraison inadéquates, ou autres instructions inexactes fournies par le Client à la Société concernant la livraison du Produit ou Service.

D. RISQUE DE PERTE. Le risque de perte ou d'endommagement des Produits et Services sera transféré de la Société au Client une fois que les Produits ou Services auront quitté les locaux de la Société et, par la suite, la Société sera libérée de toute obligation relative à la perte ou à l'endommagement des Produits et Services.

E. LICENCES; PROPRIÉTÉ. Les Conditions générales suivantes s'appliquent à tous les Produits qui contiennent un logiciel (autre que le logiciel Cortex, tel que défini ci-dessous) dans la mesure où le Client en a la licence en vertu d'une Commande, y compris, sans limitation, ENDOSCAN-V™, Advance.im™, Accel.im™, Microtrend Database-Trending et le logiciel de signature électronique (les « Logiciels ») :

Sous réserve des présentes Conditions générales, la Société accorde au Client un droit et une licence non exclusifs, non transférables et non sous-licenciés (i) de télécharger et d'installer une copie des Logiciels sur un seul ordinateur, de faire une copie des Logiciels à des fins d'archivage, ou de copier les Logiciels sur le disque dur d'un seul ordinateur et de conserver l'original à des fins d'archivage et, le cas échéant, d'utiliser les Logiciels sur un réseau, à condition que le Client dispose d'une copie sous licence des Logiciels pour chaque ordinateur ayant accès à ces Logiciels sur ce réseau.

Les Conditions générales suivantes s'appliquent au produit Cortex de Charles River dans la mesure où le Client en a obtenu une licence en vertu d'une commande :

Ces conditions supplémentaires régissent uniquement la licence du logiciel Cortex de Charles River (le « logiciel Cortex »). Sous réserve des présentes Conditions générales, la Société accorde au Client un droit et une licence non exclusifs, non transférables et non sous-licenciés (i) d'installer et d'exploiter le logiciel Cortex sur des systèmes autorisés afin de se connecter au nombre d'appareils autorisés définis dans une commande donnée ; (ii) de permettre aux employés du Client d'accéder aux fonctionnalités et fonctions du logiciel Cortex par le biais de ces systèmes autorisés et (iii) de réaliser un nombre raisonnable de copies du logiciel Cortex uniquement à des fins non productives et d'archivage. Le terme « Systèmes autorisés » désigne le nombre de serveurs détenus et/ou contrôlés et utilisés par le Client pour ses opérations internes identifiées dans une commande. Le terme « Dispositifs autorisés » désigne le nombre d'appareils qui ont été identifiés dans une commande et sont physiquement au même emplacement que le système autorisé qui peut se connecter au logiciel Cortex. Chaque emplacement physique du Client utilisant le logiciel Cortex doit posséder son propre serveur et y installer le logiciel Cortex.

La Société fournira au Client les « Services de maintenance et d'assistance » commandés conformément à un bon de commande pour le logiciel Cortex ou pour d'autres services professionnels tels que l'installation, la configuration et la formation. Le niveau d'assistance et de maintenance spécifique ainsi que l'obligation d'assistance seront conformes au niveau de soutien commandé et compatible avec les directives et les procédures d'assistance de la Société pour le niveau applicable des Services de maintenance et d'assistance, tels que décrits sur www.criver.com/instrumentservice.

Les Conditions générales suivantes s'appliquent à tous les Produits et Services dans la mesure où ils sont sous licence ou achetés par le Client dans le cadre d'une Commande :

Le Client reconnaît que la Société et ses concédants détiennent tous les droits, titres et intérêts, notamment tous les brevets, droits d'auteur, secrets commerciaux, marques de commerce, droits moraux, droits relatifs aux masques et autres droits de propriété intellectuelle s'appliquant aux Produits et Services (incluant tous ses composants) et la Société se réserve expressément tous les droits qui ne sont pas explicitement accordés au Client par les présentes. Le Client ne s'engagera dans aucun acte ou omission susceptible d'altérer les droits de propriété intellectuelle de la Société et/ou de ses concédants aux Produits et Services et à tous les autres matériels, informations, processus ou objets exclusifs à la Société. Les Produits peuvent contenir certains logiciels libres; si tel est le cas, les informations relatives à la licence se trouvent soit dans (a) la section Aide du Produit concerné, soit dans (b) la documentation de version de ce Produit fournie ou autrement mise à disposition du Client par la Société. Les droits d'auteur des logiciels à source ouverte sont détenus par les détenteurs respectifs des droits d'auteur qui y sont indiqués.

Le Client n'utilisera pas les Produits et Services ou la documentation connexe à quelque fin que ce soit sortant du champ d'application des licences accordées aux présentes. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le Client ne (i) modifiera ni ne créera de travaux dérivés de tout Produit (ou de tout composant de celui-ci) ou de la documentation ; ne (ii) décompilera, désassemblera, effectuera une rétro-ingénierie ou tentera d'obtenir ou de retrouver le code source à partir duquel tout composant de tout Produit est compilé ou interprété, et le Client reconnaît par les présentes que rien ne sera interprété comme accordant au Client un droit d'obtention ou d'utilisation d'un tel code source.

Le Client ne doit pas (a) copier la documentation qui accompagne tout Produit ou Service ; (b) concéder en sous-licence ou louer une partie quelconque d'un Produit ; (c) utiliser une version antérieure ou une copie d'un Produit ou une deuxième copie d'un Produit après avoir reçu un jeu de remplacement du disque ou une version mise à niveau en remplacement de la version précédente. Lors de la mise à niveau des Produits, toutes les copies de la version antérieure devront être détruites.

F. UTILISATION LIMITÉE. Les Produits et Services seront utilisés uniquement par le Client à des fins d'utilisation en interne. Les présentes Conditions générales et les licences contenues dans le présent document ne sont ni transférables ni cessibles par le Client. Si le Client transfère les Produits ou Services à une autre partie pour une raison quelconque, il devra en notifier la Société.

G. GARANTIE. La Société garantit et le Client accepte que les Produits fabriqués par la Société seront uniquement conformes (a) aux spécifications actuelles de la Société ; (b) le cas échéant, aux spécifications actuelles de la Société approuvées par l'administration américaine chargée des aliments et des médicaments (FDA) ; (c) le cas échéant, aux bonnes pratiques de fabrication actuelles, dans chaque cas, uniquement sur une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de livraison ; à condition toutefois que la période de garantie concernant les instruments soit de douze (12) mois à compter de la date de livraison, sauf obligation contraire imposée par la loi (« **Période de garantie** »).

Pour les Produits fabriqués par un tiers et distribués par la Société, la garantie est limitée à la garantie accordée par le tiers, et aucune garantie n'est accordée par la Société.

En cas de réclamation au titre de la garantie pendant la Période de garantie, le Client transmettra une réclamation par écrit à la Société dans les dix (10) jours ouvrables. Après réception d'une réclamation au titre de la garantie, la Société se doit de procéder immédiatement à une inspection du Produit défectueux ou d'engager un tiers indépendant pour se charger de cette inspection. L'unique responsabilité de la Société sera, à sa discrétion, soit de réparer, de remplacer tout composant ou Produit qui s'avère défectueux au cours de la Période de garantie ou de rembourser le prix d'achat. Si la Société choisit de réparer ou de remplacer un Produit dans de telles circonstances, la Société réparera ou remplacera uniquement un Produit dans le pays où il a été acheté. Tout matériel défectueux ou toute pièce qui est retirée ou remplacée par la Société sera la propriété de la Société. Pour la réparation ou le remplacement des Produits ou de leurs composants qui se sont avérés défectueux pendant la période de garantie, le Client paiera le coût du transport vers et depuis la Société.

La Société garantit et le Client accepte que les Services seront exécutés conformément aux spécifications. Toute réclamation concernant un manquement à la présente garantie devra être effectuée par écrit et adressée à la Société dans les dix (10) jours ouvrables après exécution des Services, période à l'issue de laquelle les Services seront enfin réputés acceptés. Sur notification, l'unique responsabilité de la Société consistera à rectifier les Services rendus.

H. FORCE MAJEURE. Les obligations de la Société envers le Client en vertu des présentes ne concerneront pas les dommages ou les défauts engendrés par un acte de vandalisme, un déversement de liquide, des catastrophes naturelles, des actes de guerre ou de terrorisme ou autres hostilités, toute utilisation abusive ou inadéquate des Produits ou Services, une révision ou une modification des Produits ou Services par des personnes autres que le personnel de la Société ou ses contractuels, et/ou une utilisation des Produits ou Services en dehors de l'environnement et des paramètres opérationnels indiqués pour les Produits et Services ou toute autre circonstance qui ne peut être attribuée à la Société.

I. AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ. La garantie énoncée dans la Section G remplace, et la Société exclut (dans toute la mesure permise par la loi applicable), toutes les autres garanties et conditions, exprimées ou suggérées, relatives aux Produits et/ou aux Services, notamment mais sans s'y limiter, les garanties de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier, de non-violation des droits intellectuels d'une tierce partie, ainsi que celles découlant de la loi ou autrement du droit, ou relevant d'une opération ou d'une pratique commerciales.

J. LIMITES DE RESPONSABILITÉ. La garantie de la Section G :

1. n'est pas transférable et la demande de prise en charge au titre de la garantie ne peut être formulée que par le Client.
2. est nulle si un Produit est transféré vers un pays différent de celui dans lequel il a été acheté
3. est nulle si un Produit est ouvert par une personne non autorisée.

Ni la garantie énoncée dans la Section G ni aucune autre garantie légale ne s'appliquent aux Produits ou aux composants desquels tout numéro de série ou numéro de contrôle des Produits a été retiré.

LE CLIENT COMPREND ET ACCEPTE EXPRESSÉMENT QUE L'ENTREPRISE NE SERA PAS RESPONSABLE DES DOMMAGES INDIRECTS, ACCESSOIRES, SPÉCIAUX, CONSÉCUTIFS OU EXEMPLAIRES. EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITÉ GLOBALE DE LA SOCIÉTÉ ENVERS LE CLIENT NE DÉPASSERA LE MONTANT QUE LE CLIENT A PAYÉ À LA SOCIÉTÉ OU EN CONTREPARTIE DE TOUT PRODUIT OU SERVICE APPLICABLE DONNANT LIEU À UNE RÉCLAMATION EN VERTU DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES. CES LIMITATIONS ET EXCLUSIONS S'APPLIQUERONT NONOBTANT TOUT MANQUEMENT À L'OBJET ESSENTIEL DE TOUT RECOURS LIMITÉ. CERTAINS TERRITOIRES NAUORISENT PAS LES LIMITATIONS DE DOMMAGES ET/OU LES EXCLUSIONS DE RESPONSABILITÉ POUR LES DOMMAGES ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS. PAR CONSÉQUENT, CERTAINES DES LIMITATIONS CI-DESSUS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER AU CLIENT.

K. DÉFAUT DE PAIEMENT. Le Client sera en défaut de paiement dans les cas suivants :

1. incapacité à effectuer un paiement dans les cinq (5) jours civils à compter de l'échéance ;
2. incapacité à exécuter une obligation dans les trente (30) jours civils après réception d'une notification écrite ;
3. dissolution ou insolvabilité ou désignation d'un administrateur judiciaire ou d'un syndic, ou ouverture d'une procédure en vertu de la législation sur la faillite et l'insolvabilité par ou à l'encontre du Client.

En cas de défaut de paiement en vertu du sous-paragraphe 1 ci-dessus, la Société peut, à sa

discrétion et sans demande ni notification préalables auprès du Client, déclarer toute somme impayée immédiatement due et exigible, faire courir les intérêts sur le capital et les intérêts impayés au taux de 1,5 % par mois, ce qui représente 18 % par an ou, si inférieur, au taux d'intérêt le plus élevé autorisé en vertu de la loi applicable, jusqu'à ce qu'elle soit intégralement acquittée et que les honoraires d'avocat et autres frais de recouvrement soient recouverts. Aucune renonciation par la Société, ses successeurs ou ayants droit, à tout défaut de paiement, notamment l'acceptation d'un retard de paiement après son échéance, ne saurait être interprétée comme une renonciation à tout autre défaut de paiement, ou au même défaut de paiement à l'avenir.

L. INDEMNITÉ DU CLIENT. La Société ne pourra être tenue responsable de l'utilisation par le Client des Produits ou des Services. Le Client indemnera, défendra et dégage de toute responsabilité la Société, ses filiales et leurs directeurs et employés respectifs contre toute réclamation, poursuite, action, responsabilité, perte, sanction, ainsi que contre tout procès et frais, notamment, mais sans s'y limiter, les frais judiciaires et honoraires d'avocat raisonnables résultant (1) de toute réclamation fondée sur l'utilisation par le Client des Services, des Produits et/ou des produits ou des services qui en dérivent, et (2) de tout manquement aux obligations du Client indiquées ci-après.

M. RÈGLEMENT. Le Client se conformera aux lois et règlements applicables concernant l'utilisation et le fonctionnement des Produits. Sans limiter la portée de ce qui précède, les présentes Conditions générales sont expressément assujetties aux lois, règlements, ordonnances ou autres restrictions concernant l'exportation des Produits ou Services ou des renseignements sur ces Produits ou Services à partir des États-Unis d'Amérique qui peuvent être imposés de temps à autre par le gouvernement des États-Unis. Le Client n'exportera pas les Produits ou les informations sur les Produits ou Services sans le consentement de la Société et le respect de ces lois, règlements, commandes ou autres restrictions. Le Client déclare et garantit (a) qu'il n'est pas situé dans un pays qui fait l'objet d'un embargo du gouvernement américain ou qui a été désigné par le gouvernement américain comme un pays « soutenant le terrorisme » ; (b) qu'il ne figure sur aucune liste du gouvernement américain concernant des tiers interdits ou restreints.

N. Droits restreints du gouvernement des États-Unis. Les Produits et Services et la documentation qui les accompagne sont fournis avec des droits restreints. L'utilisation, la reproduction ou la divulgation par le gouvernement des États-Unis sont assujetties aux restrictions énoncées au sous-alinéa (c)(1)(iii) du DFARS 252.227-7013 (The Rights in Technical Data and Computer Software) ou aux sous-alinéas (c)(1) et (2) de l'alinéa 48 CFR 52.227-19 (the Commercial Computer Software - Restricted Rights), le cas échéant.

O. CONFIDENTIALITÉ. Aucune partie ne pourra utiliser les informations exclusives et/ou confidentielles de l'autre partie à des fins autres que l'exécution des présentes Conditions générales. Les parties identifieront, par écrit, ces renseignements comme étant confidentiels et/ou exclusifs, à condition que les Produits, Services et documents connexes, ainsi que toute autre information liée aux activités, à la technologie et aux stratégies de la Société, soient considérés comme confidentiels même s'ils ne sont pas marqués comme tels (sous réserve des exceptions énoncées ci-dessous). Chaque partie fera de son mieux pour préserver la confidentialité de ces renseignements et mettra en œuvre les procédures habituelles et indiquées pour prévenir toute publication ou divulgation non autorisée. Chaque partie n'utilisera les informations confidentielles de l'autre partie que pour exercer ses droits ou exécuter ses obligations en vertu des présentes. La partie destinataire doit garder le secret et ne jamais, sans le consentement écrit préalable de la partie divulgateuse, divulguer, publier, divulguer, fournir ou rendre accessible à quiconque, directement ou indirectement, la totalité ou une partie des renseignements confidentiels de la partie divulgateuse, sauf à fournir ces renseignements confidentiels a) aux employés et consultants de la partie destinataire qui doivent avoir accès à ces renseignements confidentiels et b) à ses conseillers professionnels, dans chaque cas, pendant la période où la partie destinataire peut conserver ces renseignements confidentiels ; à condition que tous ces employés et consultants soient liés par des ententes écrites ou, dans le cas des conseillers professionnels, par des devoirs déontologiques, en respectant les renseignements confidentiels de la manière énoncée dans les présentes Conditions générales. Ces obligations de confidentialité resteront en vigueur au-delà de la cessation ou de l'expiration de ces Conditions générales pendant une période de cinq (5) ans.

Les clauses de confidentialité de cette Section ne s'appliqueront à aucune des informations qui seraient (i) déjà connues de la partie destinataire au moment où elles ont été obtenues de la partie divulgateuse, (ii) obtenues par la partie destinataire d'une tierce partie, si cette même tierce partie n'a pas obtenu ces informations directement ou indirectement de la partie divulgateuse sous le sceau du secret, (iii) déjà diffusées ou sur le point d'être diffusées, dans le domaine public autrement que par violation des présentes Conditions générales par la partie destinataire, (iv) développées indépendamment par la partie destinataire sans se baser ou se fonder sur les informations fournies par la partie divulgateuse. Si la partie destinataire est tenue par la loi de divulguer des renseignements confidentiels de la partie divulgateuse, que ce soit par assignation à comparaître, par ordonnance judiciaire ou administrative ou autre, la partie destinataire devra d'abord transmettre un avis écrit à la partie divulgateuse et lui permettre d'intervenir dans toute procédure pertinente pour protéger ses intérêts dans les renseignements confidentiels, et lui fournir coopération et assistance complètes pour obtenir une telle protection.

MICROBIAL SOLUTIONS:

CONDITIONS GÉNÉRALES DE CHARLES RIVERS



1.877.criver1 | www.criver.com | askcharlesriver@crl.com

P. VIE PRIVÉE. La politique de confidentialité de la Société est consultable à <https://www.criver.com/about-us/privacy-policy>.

Q. FIN DE VIE. La Société et/ou un tiers peut de temps à autre mettre fin à la vie d'un Produit et/ou d'un Service, et la Société devra prendre contact avec le Client à l'avance.

R. CLAUSE D'INTÉGRALITÉ. Les présentes Conditions générales annulent et remplacent tout autre accord, proposition, document écrit ou déclaration, que ce soit à l'orale, de manière contemporaine ou ultérieure, entre les deux parties (y compris toute condition générale ultérieure ou contradictoire du Client).

S. CLAUSE DE DIVISIBILITÉ. Si une ou plusieurs des dispositions contenues dans ces Conditions générales est jugée invalide, illégale ou inapplicable de quelque manière que ce soit, quelle qu'en soit la raison, alors cette invalidité, illégalité ou inapplicabilité n'affectera aucune autre disposition de ces Conditions générales, et toute autre disposition demeurera en vigueur.

T. LOI APPLICABLE. Les présentes Conditions générales et tout litige résultant de, ou en relation avec la vente des Produits et/ou des Services sont régis et seront interprétés selon les lois de l'État du Delaware et seront interprétés conformément à celles-ci, en ce qui concerne les Produits et Services fournis par les États-Unis, et les lois de l'Irlande, pour tous Produits ou Services fournis en dehors des États-Unis, à l'exclusion, dans tous les cas, de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises, ainsi qu'à l'exclusion de tout principe juridique qui dicterait l'application de la loi d'un autre territoire.

U. RÉSOLUTION DE LITIGES. Les parties tenteront de résoudre tout désaccord, réclamation ou litige par l'entremise de négociations. Si les négociations n'aboutissent pas, le désaccord, la réclamation ou le litige seront soumis à la médiation d'une tierce partie jusqu'à ce que des conditions raisonnables soient acceptées par les deux parties. Si ce désaccord, cette réclamation, ou ce litige n'est pas résolu par l'entremise de la médiation, sur demande écrite d'une des parties, le désaccord, la réclamation ou le litige seront soumis à un arbitrage. Cet arbitrage se déroulera dans le territoire d'où les Produits ou les Services sont fournis et se poursuivra selon les lois de ce territoire, ainsi qu'en vertu du Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international actuellement en vigueur. Un rapport et un procès-verbal des poursuites devront être conservés. Toute décision sera établie par écrit avec suffisamment de détails énonçant la constatation des faits et la conclusion juridique étayant la décision. La détermination à la majorité du panel d'arbitres vaudra décision des arbitres, laquelle a force obligatoire, qu'une des parties omette ou refuse de prendre part à l'arbitrage ou non. Tous les frais relatifs à cet arbitrage, à l'exception des frais d'expertise et des honoraires d'avocat, seront partagés équitablement entre les parties. La langue dans laquelle la procédure se déroulera sera l'anglais. Rien dans cette Section ne limitera le droit de la Société d'imposer immédiatement et directement toute demande de paiement ou de recourir à des mesures injonctives à l'encontre du Client devant un tribunal compétent dans le territoire du Client.